APVF
PETITES VILLES
DE FRANCE

M. Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 8 février 2021

Monsieur le Président de la République,

Dans votre Lettre aux Français du 13 janvier 2019 par laquelle vous lanciez le Grand débat national, vous avez identifié, au nombre des quatre principaux thèmes de réflexion et d'action, l'organisation de l'État et des collectivités publiques, en soulevant plusieurs questions qui conservent, deux ans plus tard, toute leur actualité : « *Faut-il renforcer la décentralisation et donner plus de pouvoir de décision et d'action au plus près des citoyens ? (…) Comment l'État et les collectivités locales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté et que proposez-vous ?* ».

A l'issue du premier confinement que la crise sanitaire a imposé à notre pays, vous avez, le 14 juin 2020, exprimé à nouveau cette même volonté de mener les réformes structurelles nécessaires, en déclarant vouloir « *bâtir de nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités* ». Comme vous l'avez souligné dans cette allocution, face à l'épidémie, les collectivités locales « *ont su faire preuve d'ingéniosité, d'efficacité, de solidarité* », justifiant de leur faire désormais davantage confiance et de libérer « *la créativité et l'énergie du terrain* ».

Traduisant cette volonté, l'avant-projet de loi portant « décentralisation, différenciation et déconcentration », dit « 3D » - auquel le quatrième « D » de « décomplexification » fut bientôt adjoint - a fait l'objet d'un accueil favorable de la part de notre Association, même s'il était permis d'espérer que la réforme soit encore approfondie et plus ambitieuse. L'APVF a rendu publique sa contribution au débat, en avançant des propositions très concrètes tendant à dessiner un cadre à la fois plus solide, plus clair et plus souple pour que les élus locaux soient en mesure de gérer leurs politiques au plus près des besoins de leurs concitoyens et de leurs aspirations. Il ne s'agit pas de décréter un grand soir de la décentralisation mais de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités, préparer l'État à son nouveau rôle de facilitateur de l'action publique locale et adapter les normes aux réalités locales.

Or, si le Premier ministre a annoncé, à l'automne 2020, que le projet de loi serait examiné en Conseil des ministres en janvier 2021, tel n'a malheureusement pas pu être le cas. Assurément, l'urgence impose que la gestion de la crise sanitaire accapare une grande partie des énergies gouvernementales. Il est pourtant tout aussi nécessaire de préparer, dès aujourd'hui, les conditions qui permettront à notre pays non seulement de se relever rapidement des « dégâts » causés par l'épidémie mais également de faire preuve, à l'avenir, d'une meilleure efficacité et d'une meilleure résilience pour affronter d'autres crises. Dans cette perspective, il nous faut raccourcir la chaîne de commandement. Les collectivités territoriales sont prêtes à prendre de nouvelles responsabilités ; elles en sont capables.

Nous sommes également persuadés qu'à l'issue de la concertation qu'a menée à bien la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales avec les acteurs de ce dossier, le projet de loi est désormais en état d'être débattu devant le Parlement. Nous avons

Association des Petites Villes de France
42, boulevard Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 00 83 – Fax : 01 45 48 02 56

pu mesurer, à l'occasion de nos échanges nourris avec les députés, les sénateurs et les autres associations d'élus mobilisés sur cette question, qu'un large consensus apparaissait sur l'intérêt d'un texte, bien au-delà des clivages partisans, même si un autre consensus se dessinait également pour donner plus de substance à ce projet de loi, tout particulièrement en matière de transfert de compétences. Si l'agenda parlementaire sera, certes, chargé pendant les derniers mois de l'actuelle législature, il n'est toutefois pas totalement incompatible avec l'examen et l'adoption d'un texte aussi fondamental pour notre future capacité d'action collective. L'urgent ne saurait évincer l'important.

La crise sanitaire actuelle et la façon dont elle est traitée illustrent les limites d'un fonctionnement qui demeure hypercentralisé. On le voit tous les jours dans nos territoires, l'administration de l'Etat n'a plus les moyens d'agir dans un certain nombre de domaines ; c'est le cas notamment en matière de santé et de politique sanitaire. L'inadaptation des modalités d'action de l'Etat dans les territoires contribue à l'inefficacité publique et, paradoxalement, l'administration d'Etat adopte une posture interventionniste quand elle n'a pourtant plus les moyens financiers de ses ambitions. Or sans nouveaux transferts de compétences, il n'y aura pas de transfert effectif de pouvoirs. Il nous apparaît donc particulièrement opportun de faire un nouveau pas très significatif en matière de décentralisation et de nous doter d'un discours clair sur l'ordonnancement local. Cela implique à nos yeux un texte de loi véritablement ambitieux, à la hauteur des enjeux actuels.

C'est pourquoi les membres du Bureau de l'APVF émettent le vœu que le projet de loi dit « 4D » soit rapidement déposé sur le bureau du Sénat, en vue de son adoption avant la fin de l'année et nous nous tenons bien sûr à votre entière disposition pour évoquer avec vous et vos collaborateurs l'ensemble de ces questions.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la démarche de notre association, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre très haute considération.

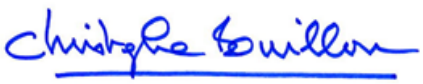

Loïc HERVÉ
Président délégué de l'APVF
Sénateur de Haute-Savoie

Christophe BOUILLON
Président de l'APVF
Maire de BARENTIN (76)
Ancien député de Seine-Maritime

Antoine HOMÉ, Premier Vice-président de l'APVF, Maire de WITTENHEIM (68)
Estelle BOMBERGER-RIVOT, Secrétaire générale de l'APVF, Maire de NOGENT-SUR-SEINE (10)
Francisque VIGOUROUX, Secrétaire général adjoint de l'APVF, Maire d'IGNY (91)
Nathalie NIESON, Vice-présidente trésorière de l'APVF, Maire de BOURG-DE-PÉAGE (26)
Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Vice-présidente de l'APVF, Maire de MITRY-MORY (77)
Romain COLAS, Vice-président de l'APVF, Maire de BOUSSY-SAINT-ANTOINE (91)

Anne GALLO, Vice-présidente de l'APVF, Maire de SAINT-AVÉ (56)
Harold HUWART, Vice-président de l'APVF, Maire de NOGENT-LE-ROTROU (28)
Philippe LAURENT, Vice-président de l'APVF, Maire de SCEAUX (92)
Pierre-Alain ROIRON, Vice-président de l'APVF, Maire de LANGEAIS (37)
Igor SEMO, Vice-président de l'APVF, Maire de SAINT-MAURICE (94)
Nicolas SORET, Vice-président de l'APVF, Maire de JOIGNY (89)
Xavier NICOLAS, Trésorier adjoint de l'APVF, Maire de SENONCHES (28)

Association des Petites Villes de France
42, boulevard Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 00 83 – Fax : 01 45 48 02 56